

SPECIAL ADMINISTRATIFS

N° 9 – OCTOBRE 2010

CACHEZ CE « C » QUE JE NE SAURAI VOIR...

Les attaques lancées régulièrement contre le SNU, montre s'il en était besoin que notre organisation syndicale est belle et bien présente auprès de toutes les catégories de personnel. N'en déplaise à certains, le SNU ne souhaite pas être le porte parole de la direction ni se substituer à elle pour faire sa communication. Mais la lenteur, voire la nonchalance de l'administration pour répondre aux courriers du SNU, nous oblige à vous faire part de l'avancement de certains dossiers.

Outre les problèmes liés aux conditions de travail de plus en plus difficiles pour ces mêmes personnels, les suppressions de sites, la délocalisation, le fonctionnement aléatoire de la CAP etc..., le SNUPFEN est plus que présent sur des dossiers brûlants : entre autres la revalorisation du montant de base de la PSR et la tenue du concours interne de secrétaire administratif.

Notre dernier courrier ci-dessous adressé à la DRH en est la preuve.

Madame le directrice,

Lors de différentes instances et rencontres, vous aviez reconnu l'absence de considération de l'administration pour les personnels administratifs de catégorie C. Même si vos annonces pour y remédier n'ont pas fait l'objet d'une communication importante de votre part elles ont créé de fortes attentes chez les personnels concernés.

Force est de constater que leur mise en application tarde et que peu d'explications leur sont apportées. Par ailleurs, les décisions prises aujourd'hui ne démontrent pas de réels changements dans votre politique.

Le 27 janvier 2010, ils sont prévenus, par note de service, de l'organisation d'une préparation au concours interne de secrétaire administratif à laquelle ils sont appelés à s'inscrire dans la perspective d'épreuves en septembre et octobre 2010. Les inscrits à cette préparation ont depuis bénéficié de deux regroupements au Campus en mars et fin juin. Entre temps, ils apprennent un premier report d'épreuves et un nouveau calendrier paraît sur intraforêt rapportant l'ensemble des épreuves en octobre.

A la suite de quoi, les services territoriaux se sont chargés de l'organiser [réservation de salles, informations aux inscrits...] et les candidats, sans tarder, ont réservé leur hébergement.

Or ce jour, ils sont informés, sans plus d'explications, par transfert d'un mail provenant du Siège, d'un nouveau report en fin d'année (oral des épreuves février 2011) : 6 mois après le dernier regroupement !!!

Avez-vous envisagé une session complémentaire, qui pourrait éventuellement être territoriale ?

D'autre part, les adjoints administratifs sont également dans l'attente de la parution de l'arrêté relatif au régime indemnitaire prévoyant plus particulièrement la revalorisation du montant de base de la PSR les concernant. Nous vous demandons de bien vouloir les informer de l'état d'avancement et leur préciser les modalités exactes de perception.

Sur ce sujet, le SNUPFEN déplore que vous laissiez sous entendre que le retard dans l'application de cette mesure serait de son fait. Je vous rappelle que vous aviez annoncé cette augmentation à la CAP de décembre 2009 et que ce n'est qu'au CTPC d'avril 2010 qu'a été soumis le projet d'arrêté. CTPC boycotté par plus de 70 % de la représentation des personnels nous vous l'accordons. Mais, c'est bien la direction qui a fixé son report 1 mois plus tard. De plus vous savez comme nous, que la publication d'un arrêté n'est pas subordonnée à la tenue d'un CTP, mais à la diligence des services de l'Etat et de ceux de l'ONF.

Nous espérons par contre, qu'en ce qui concerne votre volonté d'améliorer leur déroulement de carrière, point également évoqué avec les représentants en CAP, celle-ci sera effective dès l'établissement des prochains tableaux d'avancement. Nous craignons toutefois que peu de personnes puissent concrètement en bénéficier au vu des taux de promotions arrêtés en CTPC. Un effort plus conséquent aurait pu et dû être porté sur cette catégorie pour mettre en concordance les paroles et les actes. Les personnels apprécieront l'effort réalisé

.../...

Pour notre organisation syndicale, il conviendra, dans le cadre du prochain contrat d'objectifs Etat/ONF, de prévoir un grand plan d'intégration des adjoints administratifs dans le corps des SA, comme cela a pu se faire consécutivement aux actions et négociations menées par le SNUPFEN Solidaires en 2001. Ce serait une mesure de simple justice, propre sans doute à apporter la considération que ces personnels méritent.

Dans l'attente des réponses rapides et concrètes sont attendues.

Je vous prie de recevoir, Madame la directrice, l'expression des nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale Adjointe,
MF Chatelain

A ce jour, bien évidemment, nous n'avons reçu aucune réponse officielle à notre courrier. Nous pouvons néanmoins vous apporter les éléments de réponse qui nous ont été donnés oralement mais que nous aurions aimé voir confirmer lors d'une communication de la direction à votre rencontre :

❖ Pour la prime de 880 €, l'arrêté serait à la signature et devrait être applicable dès 2010, avec le versement de la PSR- en novembre.

Vous noterez que le conditionnel reste malheureusement de mise...

A croire que pour certains la somme de 880 € doit faire office d'argent de poche ! C'est mal connaître ou ignorer la situation souvent précaire de nombreux personnels administratifs de catégorie C.

❖ Pour le concours interne, vaut mieux tard que jamais, la note est enfin sortie le 24 septembre dernier ! Juste quelques jours supplémentaires pour les inscriptions. Par contre, pas de formation complémentaire programmée !

Pour une DRH qui admet l'absence de réelle reconnaissance des personnels administratifs de catégorie C, qui dit mettre tout en œuvre pour améliorer leur situation, force est de constater que les promesses faites en 2009 ont du mal à se concrétiser.

Le SNUPFEN rappelle son engagement syndical fort contre cette direction qui oublie trop souvent l'importance du H dans l'acronyme GRH.

Le boycott des CTPC n'est en rien dans le retard pris dans la parution de cet arrêté ministériel ; dire le contraire c'est de la manipulation ou c'est penser que le SNUPFEN a vraiment un pouvoir réellement important.

Reste à voir, lors de la CAP du 25 novembre, comment le déroulement de carrière sera amélioré pour les adjoints administratifs n'ayant pas démerité et qui plafonnent encore dans les premiers grades.

Pour le Snupfen, la reconnaissance financière est une chose, mais le malaise social qui touche également les administratifs a d'autres causes, entre autres les suppressions d'emplois, de sites, l'augmentation des charges de travail, les changements de métier réguliers, de plus sans formation.....A cela, quelles réponses apporte l'administration ?

Dernière petite info qui prête à sourire...

Lu pour vous dans le rapport de développement durable 2009 qui vient de paraître :

Extrait : « Par ailleurs, l'intégration d'une grande partie des agents de catégorie C administratif au corps des techniciens opérationnels (TO) a joué un rôle d'accélérateur de la carrière des personnels. »

Nous sommes heureux de l'apprendre !!!!
Et demain on sera où ?....